

PARCOURS DE FORMATION

Vous allez apprendre à manipuler une automobile, à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

En signant un contrat avec notre auto-école, vous vous engagez à suivre le programme de formation suivant :

Parcours théorique

La formation aux cours théoriques, portant sur différentes thématiques, se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les horaires des cours théoriques sont affichés dans l'établissement ainsi que la liste des thématiques abordées pendant ces cours.

La formation théorique comporte également des tests d'entraînement au code. Ces tests pourront être suivis soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant, soit sur Internet.

Parcours pratique

La phase de pratique débutera soit pendant soit à l'issue de la phase théorique.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- En ville.
- En rase campagne.
- Sur autoroute.
- La nuit (si le cas se présente).

Le parcours de formation pratique suit le programme défini par le REMC, à savoir :

Pour le Permis B / AAC / CS :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour le Permis BE / B96 :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pour le Permis A1 / A2 / A :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Pendant la formation pratique les différentes compétences sont découpées en plusieurs sous-compétences qui sont abordées de la manière suivante pendant les leçons de conduite :

- Une phase d'évaluation statique et dynamique qui permettra de définir votre niveau de connaissance et de maîtrise de la compétence travaillée.
- Une phase d'explications théoriques où vous serez invité à faire part à l'enseignant des connaissances acquises lors de l'apprentissage du code de la route en rapport avec la compétence travaillée. Au besoin l'enseignant complètera vos réponses et synthétisera les notions abordées afin que les éléments importants soient bien mis en évidence.
- Une phase de démonstration où l'enseignant illustrera les explications théoriques données précédemment en réalisant un exercice en rapport avec la compétence travaillée et en vous montrant la marche à suivre.
- Une phase de guidage où vous allez à votre tour tenter de réaliser l'exercice en suivant les indications données par l'enseignant.
- Une phase de mise en autonomie pour vérifier la bonne acquisition de la compétence travaillée.
- Une phase de bilan des compétences où l'enseignant vous demandera de vous auto-évaluer avant de vous faire part de sa propre appréciation. Si la compétence est acquise, vous pourrez donc passer à l'apprentissage de la compétence suivante lors de votre prochaine leçon de conduite. Dans le contraire, si la compétence n'a pas été acquise, elle sera retravaillée lors de votre prochaine leçon de conduite.

Une fois que vous avez terminé le programme de formation pratique et que vous avez acquis les différentes compétences, l'enseignant vous proposera de réaliser quelques leçons de conduite de type « examen blanc ». Ceci permet de vérifier que vous avez bien atteint le niveau requis pour le passage de l'examen pratique du permis de conduire.

Si cela vous intéresse, vous pourrez participer à un voyage-école. Celui-ci permet d'acquérir de l'expérience au volant. Il permet par exemple d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS, à favoriser l'autonomie et à apprendre en observant les autres élèves. Un groupe de deux ou trois élèves conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

De l'écoute pédagogique pourra vous être proposée. Placé à l'arrière de la voiture, vous observez un élève qui conduit et vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant. Vous faites part de vos observations et de vos réflexions pendant cette écoute.

Pour terminer, l'enseignant vous accompagne lors du passage de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire. Une fois l'examen obtenu et après un délai variant de six mois à un an, si vous le désirez, vous pourrez suivre une formation post-permis pour vous sensibiliser davantage à la sécurité routière et réduire votre période probatoire.